

Règlement du Grand jeu de Noël Marionnaud

Article 1. L'Organisatrice

La Société Marionnaud Parfumeries, société par actions simplifiée au capital de 351.575.833 euros, dont le siège social est sis 115 rue Réaumur, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 388 764 029 (l' « **Organisatrice** ») organise le jeu décrit ci-après.

Article 2. Jeu

L'Organisatrice organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « GRAND JEU DE NOËL MARIONNAUD » (le « **Jeu** »). Le Jeu est disponible du 01/12/2019 au 25/12/2019 inclus sur le site internet de l'Organisatrice, disponible à l'adresse suivante :

Article 3. Adresse du Jeu

Toute communication, demande ou réclamation relative au Jeu devra être effectuée à l'adresse suivante (l' « **Adresse du Jeu** ») :

Marionnaud Parfumeries - Service Relation Clients – 115 rue Réaumur 75002 Paris
Jeu « **GRAND JEU DE NOËL MARIONNAUD** »

Article 4. Participants

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure selon la loi française à la date de lancement du Jeu (soit 18 ans et plus), domiciliée en France métropolitaine disposant d'une connexion Internet et d'une adresse e-mail valide pendant toute la durée du Jeu.

La participation est strictement nominative et limitée à une seule participation par personne et par jour. La participation est également limitée à une seule participation par foyer (même nom, même adresse, même numéro de téléphone ou même e-mail). Aucune participation sous un pseudonyme ou pour le compte d'un tiers ne sera acceptée. Sont par ailleurs exclus du Jeu les salariés et représentants de l'Organisatrice, ses partenaires, ses sous-traitants, ainsi que les membres de leur famille.

L'Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle, notamment en procédant à la vérification de l'identité et du domicile des participants.

Toute fausse déclaration, indication d'identité ou de domicile incorrecte, frauduleuse, mensongère ou falsifiée pourra entraîner l'exclusion immédiate du Jeu du participant sans que la responsabilité de l'Organisatrice ne puisse être engagée sur ce point.

Article 5. Modalités de participation

5.1. Conditions de participation

L'Organisatrice rappelle que le seul fait de participer au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement et le respect des règles de déontologie en vigueur sur Internet, de la législation applicable sur le territoire français en matière de loteries publicitaires et jeux-concours et de la politique de gestion des cookies de Marionnaud.

En cas de non-respect du règlement, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, de la législation applicable sur le territoire français en matière de loteries publicitaires et jeux-concours et/ou de la politique de gestion des cookies de Marionnaud, l'Organisatrice est libre de pouvoir exclure tout participant sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ce point.

5.2. Participation au Jeu

Pour participer au Jeu, chaque participant doit :

1. se rendre sur le site internet de l'Organisatrice à l'adresse suivante : <https://www.marionnaud.fr/jeu-concours-marionnaud>.
2. remplir le formulaire proposé sur le site internet de l'Organisatrice avec ses coordonnées (nom, prénom, adresse e-mail) afin de confirmer sa participation.
3. accepter le règlement du Jeu et la transmission à Marionnaud de ses données personnelles dans le cadre de sa participation au Jeu ;
4. cliquer sur la case du jour du calendrier de l'avent pour jouer.
5. jouer au jeu proposé le jour même (Grappin ou Jeu de Grattage).

Pour jouer :

Jeu Grappin : l'utilisateur clique sur un bouton et déclenche une animation d'un grappin qui attrape ou non un lot.

Jeu de Grattage : l'utilisateur clique et passe son curseur sur une image afin de « gratter » et tente de tomber sur un message « gagné » pour remporter un lot.

Pour être déclaré gagnant, les participants doivent remporter le jeu du jour (Grappin ou Jeu de Grattage).

Article 6. Dotations

Des dotations différentes sont à gagner chaque jour et exclusivement dans le cadre du jeu « GRAND JEU DE NOËL MARIONNAUD ».

Ces dotations sont les suivantes :

Ces dotations sont les suivantes :

Jour 1 – Marionnaud : Soin Corps : modelage relaxant 1h :

- Il s'agit d'une carte cadeau Marionnaud Institut - Un soin corps modelage relaxant d'1 heure.

Valeur unitaire de la dotation : 59€TTC

Jour 2 – Shiseido : Coffret Essential Energy de la marque Shiseido contenant (x3)

- 1 crème 50ml
- 1 mousse Nettoyante Clarifiante 15ml
- 1 lotion Soin Equilibrante 30ml
- 1 sérum Ultimune 5ml

Total des dotations : 100,76€ TTC

Jour 3 – Le Couvent des Minimes : Gamme soins remarquables de la marque Le Couvent des Minimes (x5) :

- 1 Gommage corps remarquable 200g – 39€99 TTC
- 1 Baume corps remarquable 200ml – 39€99 TTC
- 1 Huile corps remarquable – 39€99 TTC

Total des dotations : 119,97€ TTC

Jour 4 – Givenchy : Coffret Very Irrésistible de la marque Givenchy (x4) :

Il s'agit d'un coffret contenant 1 Eau de toilette 50ml + 1 Lait pour le corps 75ml

Valeur unitaire de la dotation : 79,50€TTC

Jour 5 – Rochas : Coffret Noël Mademoiselle Rochas Couture de la marque Rochas contenant :

- 1 collier de la maison Rochas – 120€TTC
- 1 trousse Rochas – 5€TTC
- 1 bracelet Melle Rochas - 5€TTC
- 1 parfum Rochas Couture 50ml - 89€TTC

Total des dotations : 219€ TTC

Jour 6 – Qiriness : La routine de soin visage et corps Qiriness de la marque Qiriness (x10) :

- 1 Mousse Divine 125ml – 26,99€ TTC
- 1 Wrap Exfolys au riz 75ml – 29,99€ TTC
- 1 Sauna Visage Edition Limitée Sicile 4x8g – 9.99€ TTC
- 1 Wrap Vitaminé 50ml – 37€99 TTC
- 1 kit Masques Monodoses Corps 30g+26g – 9€99 TTC

Total des dotations : 114,95€ TTC

Jour 7 – Marionnaud : Grand Ours Chic de la marque Marionnaud :

Il s'agit de la peluche Grand Ours Chic en partenariat avec la marque Inès de la Fressange.

Ce produit n'est pas disponible à la vente.

Jour 8 – Clinique : Votre routine complète Clinique de la marque Clinique (x2) :

- TTDO Baume 125ml – 24,50€ TTC
- Savon visage liquide doux 200ml 24€ TTC
- Lotion 1.0 200ml 24€ TTC
- Clinique iD (Jelly + anti fatigue) 10ml + 115ml 52€ TTC
- Mascara 7ml 25€ TTC
- Clinique pop 3,9g 24€ TTC

Total des dotations : 149€ TTC

Jour 9 – Nuxe : Coffret Matin des Possibles de la marque Nuxe content (x4) :

- 1 Eau de parfum Le matin des possibles 50ml
- Bougie le Matin des possibles 140g

Valeur unitaire de la dotation : 55€ TTC

Jour 10 – Melvita : 1 an d'hydratation à la Rose avec 1 lot de 8 produits de la marque Melvita :

- 1 Huile lactée démaquillante Nectar de Roses 145ml : 18€ TTC*
- 1 Eau Florale de Rose 200ml : 11,70€ TTC*
- 1 Eau Extra de Rose 100ml : 17€ TTC*
- 1 Soins Jour Hydratant Jour Nectar de Roses 40ml : 25€ TTC*
- 1 Soins Hydratant Nuit Nectar de Roses 40ml - 26€TTC*
- 1 Soins Contour des Yeux Nectar de Roses 15ml – 19€TTC*
- 1 Masque Hydratant Nectar de Roses 40ml - 17,90€TTC*
- 1 BB Crème Nectar de Roses 40ml- 25,50€TTC*

*PPGC = Prix Public Généralement Constaté.

Total des dotations : 160,10€TTC

Jour 11 – ZADIG & VOLTAIRE : Un Coffret This is Her et This is Him de la marque Zadig&Voltaire :

- 1 coffret This is Her composé d'une eau de parfum This is Her 50ml + 1 Pochette Zadig – 79,99€TTC
- 1 coffret This is Him composé d'une eau de toilette 50ml This is Him + 2 Gel Douche 50ml – 63,99€TTC

Total des dotations : 155,98€

Jour 12 – Erborian : Votre rituel beauté Erborian de la marque Erborian :

- 1 Black Scrub 50 ml Mademoiselle EDT 100ml (x1) – 29€TTC*
- 1 Ginseng Shot Mask 15g – 6,90€TTC*
- 1 CC Crème Doré 45ml – 39,90€TTC*
- 1 CC Eye Doré 10ml – 30€TTC*
- 1 BB Crème Doré 45ml – 36,90€TTC*

*PPGC = Prix Public Généralement Constaté.

Total des dotations : 142,70€ TTC

Jour 13 – Marionnaud : Grand Ours Choc de la marque Marionnaud :

Il s'agit de la peluche Ours Choc en partenariat avec la marque Inès de la Fressange.

Ce produit n'est pas disponible à la vente.

Jour 14 – La Mer : Le Duo Crème de La Mer de la marque LaMer :

Il s'agit d'un coffret contenant 2 crèmes régénération intense en 2 formats (60 + 15ml)

Valeur unitaire de la dotation : 290€ TTC

Jour 15 – Narciso Rodriguez : Coffret Narciso Rouge de la marque Narciso Rodriguez (x5) :

- 1 Eau de Parfum Rouge (50ml)
- 1 Crème de douche parfumée (75ml)
- 1 Lait corps parfumé (75ml)

Valeur unitaire de la dotation : 94,99€ TTC

Jour 16 - Darphin : Un soin de 1H30 du visage adapté aux besoins de la gagnante dans l'institut vendôme Darphin

Le client devra se rendre à Paris par ses propres moyens. ~~s'il ne vient pas de région parisienne~~

L'Organisatrice informe qu'elle ne prendra aucun frais en charge pour se rendre dans l'Institut vendôme Darphin. Ainsi, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas notamment resteront entièrement à la charge du gagnant, et ce, quel que soit leur lieu de résidence en France métropolitaine.

Total de la dotation : 165€ TTC

Jour 17 – Estée Lauder : Votre Routine Soins signée Estée Lauder de la marque Estée Lauder :

- 1 crème nettoyante Perfectly clean Multi-Action/Masque Hydratant 150ml – XX€TTC
- Un sérum ANR 30ml – XX€TTC
- Une crème Revitalizing Supreme+ Night 50ml – XX€TTC
- Un baume pour les lèvres 3,2g – XX€TTC
- Un contour des yeux ANR 15ml – XX€TTC

Total des dotations : XXX€ TTC

Jour 18 – MAC : Une entrevue exclusive de 45 minutes avec Tom Sapin, Senior Artist MAC

Cette entrevue a lieu à Paris.

Cette dotation n'a aucune valeur unitaire.

Le client devra se rendre à Paris par ses propres moyens.

L'Organisatrice rappelle qu'elle ne prendra aucun frais en charge pour se rendre à l'entrevue.

Jour 19 – Issey Miyake : Un coffret L'Eau d'Issey Pure et L'Eau d'Issey Pour Homme de la marque Issey Miyake :

- 1 coffret L'Eau d'Issey Pure (EDP 50ml Eau d'Issey Pure + 1 Body Lotion + 1 Shower cream) – 88,99€TTC
- 1 coffret L'Eau d'Issey Pour Homme (EDT 75ml Eau d'Issey Pour Homme + 1 Shower gel – 66,99€TTC

Total des dotations : 155.98€

Jour 20 – Clarins : Coffret Noël Double Serum + Joli Rouge Lacquer

Un Coffret Noel Double Serum contenant :

- Double Sérum 50 ml
- Baume Beauté Eclair 30 ml
- Eclat Minute Embellisseur Lèvres Rose 5ml

Valeur unitaire de la dotation : 121€

Ainsi qu'un rouge à lèvres Joli Rouge Lacquer coloris 742L – 32.99€TTC

Total des dotations : 154.98€

Jour 21 – Elie Saab : Coffrets Rose Couture (x2) :

- Il s'agit d'un coffret contenant 1 Eau de Toilette Rose Couture 90ml et 10ml, et un lait pour le corps 75ml

Valeur unitaire de la dotation : 128€

Jour 22 – Lancôme : Les iconiques Lancôme de la marque Lancôme (x5) :

- 1 Rouge à Lèvres L'Absolue Rouge Ruby Cream L'huile régénérante 15ml – 38.99€TTC
- 1 Genifique 30ml – 92.99€TTC
- La vie est belle 50ml – 89.99€TTC
- Mascara Hypnose – 33.99€TTC

Total des dotations : 255.96€ TTC

Jour 23 – Kenzo : 1 coffret Flower by Kenzo Eau de vie de la marque Kenzo (x13) :

- Il s'agit d'un coffret contenant Flower by Kenzo Eau de Vie 50ml et Flower By Kenzo Eau de Vie format voyage 15ml.

Valeur unitaire de la dotation : 77.99€TTC

Jour 24 – Yves Saint Laurent : Coffret 15 Vernis à Lèvres Water Stain de la marque YSL :

- Il s'agit d'un coffret contenant 15 Vernis à lèvres Water Stain.

Valeur unitaire de la dotation : 39.99€

Total des dotations : 599.85€ TTC

Jour 25 – Marionnaud : Soins signature expert 1h30 de la marque Marionnaud :

Il s'agit d'une carte cadeau Marionnaud Institut – Un soin signature expert Lisse & Dynamise d'1h30

Valeur unitaire de la dotation : 80€TTC

L'Organisatrice rappelle que la dotation offerte et le nombre de dotations à gagner varie chaque jour et cela jusqu'à la fin du Jeu.

En tout état de cause, chacun des gagnants remportera uniquement une dotation par jour, quel que soit le jour auquel il participe au Jeu.

La dotation remise à chacun des gagnants ne pourra faire l'objet d'aucune demande d'échange, de transfert ou de remboursement, total ou partiel, de la part des gagnants.

L'Organisatrice se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, de remplacer à sa discrétion la dotation annoncée chaque jour par une dotation de valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ce point.

Article 7. Désignation des gagnants

Tous les jours jusqu'à la fin du Jeu, un ou plusieurs gagnants seront immédiatement désignés et aléatoirement grâce à une solution de jeux marketing nommée Adictiz.

Lors de la désignation des gagnants, l'Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier du respect des conditions de participation énoncées au présent règlement. Tout participant ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclu du Jeu et ne pourra bénéficier de la dotation s'il est désigné gagnant.

Article 8. Annonce des résultats

L'annonce des résultats a lieu dans les 15 jours suivant la date de fin du Jeu. Outre les supports de communication utilisés par l'Organisatrice, les gagnants seront informés directement par e-mail à l'adresse indiquée à l'Organisatrice lors de l'inscription au Jeu.

Les gagnants ne pouvant pas être contactés (l'adresse électronique ne correspond pas, problème de réseau, coupure de courant, adresse postale ou numéro de téléphone erronés etc..) dans un délai de 10 jours suivant la première prise de contact par l'Organisatrice verront remises en jeu ou conservées par l'Organisatrice, à la discrétion de cette dernière et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ce point.

Article 9. Remise des dotations

Les dotations seront remises aux gagnants aux coordonnées électroniques ou postales indiquées par ce dernier. La remise a lieu dans les 45 jours suivant l'annonce des résultats.

Les dotations non livrées et retournées à l'Organisatrice demeureront à la disposition des gagnants pendant 10 jours. Passé ce délai, les dotations non livrées et retournées à l'Organisatrice seront remises en jeu ou conservées par l'Organisatrice, à la discrétion de cette dernière et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 10. Données personnelles

Les informations transmises à l'Organisatrice à l'occasion du Jeu feront l'objet d'un traitement informatique. Tout participant reconnaît que les informations nominatives le concernant seront recueillies dans les limites nécessaires à la participation au Jeu. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, et au règlement (UE) n°2016/679, les participants disposent d'un droit d'accès, et de rectification aux informations les concernant, en contactant l'Organisatrice à l'Adresse suivante :

Marionnaud Parfumeries
Service Relation Clients
115 rue Réaumur
75002 Paris

Tout gagnant autorise l'Organisatrice à utiliser lors de l'annonce des résultats ses nom et prénom sans que cela ne lui confère aucune rémunération, aucun droit ou aucun avantage quelconque, autre que l'attribution de la dotation.

L'intégralité de la politique relative aux données personnelles de l'Organisatrice est consultable sur son site à l'adresse suivante : <http://www.marionnaud.fr/donnees-personnelles>.

Article 11. Règlement du Jeu

Le règlement complet du Jeu est consultable à l'adresse internet suivante : <https://www.marionnaud.fr/jeu-concours-marionnaud>

Une copie du règlement du Jeu peut être obtenue à partir du 01/12/2019 sur simple demande écrite à l'Adresse du Jeu et ce jusqu'au 24/12/2019 à minuit (cachet de la Poste faisant foi).

Article 12. Remboursement

12.1. Modalités de remboursement

Le remboursement sera effectué dans un délai de 90 jours à compter de la réception d'une demande écrite selon les conditions détaillées ci-après. Les remboursements se feront exclusivement par virement bancaire. Il ne sera accordé qu'un seul remboursement par personne et par foyer (même nom, même adresse, même numéro de téléphone, même email, même RIB ou RIP).

12.2. Remboursement pour l'accès au règlement

Le remboursement des frais de connexion pour accéder au règlement du Jeu s'effectue exclusivement de façon écrite, en joignant i) une copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique fixe ou mobile, ii) un RIB ou RIP, iii) en précisant le nom du Jeu et iv) la date et l'heure exactes de la connexion, le tout envoyé à l'Adresse du Jeu au plus tard le 24/12/2019 à minuit (cachet de la Poste faisant foi). Le remboursement des frais de connexion en dehors des cas d'abonnement gratuit et/ou illimité s'effectuera sur la base d'un temps de connexion moyen de 5 minutes à un coût forfaitaire de 0,14€ la minute, soit un remboursement forfaitaire de 0,70€.

12.3. Remboursement pour l'accès au Jeu

Le remboursement des frais de connexion pour accéder au Jeu sur internet s'effectue exclusivement de façon écrite, en joignant i) une copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique fixe ou mobile, ii) un RIB ou RIP, iii) en précisant le nom du Jeu et iv) la date et l'heure exactes de la connexion, le tout envoyé à l'Adresse du Jeu au plus tard le 24/12/2019 à minuit (cachet de la Poste faisant foi). Le remboursement des frais de connexion en dehors des cas d'abonnement gratuit et/ou illimité s'effectuera sur la base d'un temps de connexion moyen de cinq minutes à un coût forfaitaire de 0,14€ la minute, soit un remboursement forfaitaire de 0,70€.

Article 13. Responsabilité

L'Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le Jeu, à l'écourter, le proroger

ou le reporter. L'Organisatrice se réserve le droit dans les mêmes conditions de modifier ou rectifier le règlement du Jeu. L'Organisatrice s'engage néanmoins à faire ses meilleurs efforts pour avertir l'intégralité des participants dans les meilleurs délais.

La participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants. L'usage de la dotation se fait sous l'entière responsabilité des gagnants.

L'Organisatrice informe que, compte tenu des caractéristiques du réseau internet, comme la libre captation des informations diffusées et de l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque utilisation de ces informations. L'Organisatrice décline toute responsabilité en cas de défaillance technique, logicielle ou matérielle, rencontrée à l'occasion de la participation au Jeu. En outre, l'Organisatrice ne saurait être tenue responsable des dommages issus de l'usage de la solution de jeux marketing Adictiz, laquelle est indépendante et soumise à ses propres conditions d'utilisation.

L'Organisatrice décline toute responsabilité en cas de défaillance des services postaux utilisés pour l'acheminement des dotations.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement ou tout comportement susceptible de nuire à l'image ou à la réputation de l'Organisatrice pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu du participant fautif, l'Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 14. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit à l'Organisatrice à l'Adresse du Jeu, dans un délai de 30 jours suivant le jour de la proclamation des résultats. Par dérogation, toute réclamation relative à la non-réception de la dotation doit être adressée dans les 15 jours suivant la fin de la période de remise des dotations. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ces délais. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du règlement seront tranchées souverainement par l'Organisatrice.

Article 15. Litige

Le présent règlement est régi par le droit français et la loi applicable est la loi française.

Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

En cas d'échec de la tentative de règlement amiable, le litige sera soumis aux tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris.